



Syndicat des eaux du plateau des Rousses

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU MARDI 3 AVRIL 2018 A 18H30

Présents :

- Les Rousses : Jean-Sébastien LACROIX – Bernard MAMET
- Bois d'Amont : Jean-Marie LACROIX –
- Prémanon : Vincent HALLUIN - Cathy BON (arrivée à 18h59)
- Lamoura : Marie-Claire ROBEZ-MASSON – Christian BIENMILLER
- Lajoux : Jean-Marie PERROT
- Septmoncel : Sylvie MICHAUD

Absents : Joël DURIF (pouvoir à Sylvie MICHAUD) – Jean-Michel VANINI – Nelly BENOIT-JEANNIN
– Virginie PROUVEUR Trésorière (excusée)

Secrétaire de séance : Sylvie MICHAUD

Le 3 avril 2018 à 18h30, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

M. le Président remercie les membres de leur présence et rappelle l'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2018
3. Compte administratif 2017
4. Approbation du compte de gestion 2017 du trésorier
5. Affectation des résultats
6. Budget primitif 2018
7. Bilan des travaux 2017
8. Programme de travaux 2018 et demande de subventions
9. Avenant à la Convention de Mise à Disposition du Service Informatique du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres
10. Acquisition de la parcelle A n° 845 à la commune de LES ROUSSES pour la construction d'un silo de stockage de produits de filtration
11. Questions et informations diverses

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Le comité syndical désigne à l'unanimité Sylvie MICHAUD secrétaire de séance.

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 8 février 2018

Aucune remarque n'étant émise, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 8 février 2018.

3 – Compte administratif 2017 :

M. le Président présente le compte administratif 2017 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
011	Charges à caractère générale	85 100,00	62 179,72
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	8 146,61
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	11 837,32
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	358 000,00	345 928,72
022	DEPENSES IMPREVUES	4 720,00	0,00

023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 246 079,00	0,00
TOTAL		1 718 399,00	428 092,37

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	Crédits 2017	Réalisations
76	Produits financiers	0,00	1,17
70	Produits des services, du domaine et ventes	730 000,00	792 657,90
77	Produits exceptionnels	197 300,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 000,00	37 299,50
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES	753 099,00	0,00
TOTAL		1 718 399,00	829 958,57
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			401 866,20

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
13	Subventions d'équipement	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	55 000,12	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 060 079,00	659 819,10
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 000,00	37 299,50
041	Opérations patrimoniales	172 000,00	245,03
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	490 717,00	0,00
TOTAL		2 816 796,12	697 363,63

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	Crédits 2017	Réalisations
10	Apports, dotations, réserve	1 040 717,12	1 040 717,12
13	Subventions d'investissement	0,00	51 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	358 000,00	345 928,72
041	Opérations patrimoniales	172 000,00	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 246 079,00	0,00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	0,00
TOTAL		2 816 796,12	1 437 645,84
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			740 282,21

RESULTATS

Resultat d'investissement de l'exercice N	740 282,21
Déficit d'investissement Reporté Année N-1	-490 717,12
Resultat Global d'investissement cumulé	249 565,09
Resultat de Fonctionnement de l'exercice N	401 866,20
Excédent de fonctionnement Reporté Année N-1	753 098,98
Resultat global de Fonctionnement cumulé	1 154 965,18
Resultat de l'Exercice N	1 142 148,41
Resultat Global cumulé	1 404 530,27

Pour le vote du compte administratif 2017, M. le Président confie la présidence au doyen d'âge, Bernard MAMET, et se retire.

Le comité syndical après avoir pris connaissance des résultats de l'exercice :

- Constate, à l'unanimité les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Le Président revient. Bernard MAMET l'informe de l'accord unanime du comité syndical. Le Président remercie le comité syndical de la confiance accordée.

Arrivée de Cathy BON.

4 – Approbation du compte de gestion 2017 du trésorier

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses de l'année 2017,

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Approuve à l'unanimité le compte de gestion 2017 présenté par le comptable du Syndicat.

5 – Affectation des résultats

Le Président expose au Comité Syndical que l'exercice 2017 a généré :

- un excédent de fonctionnement de	+ 401 866.20 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	+ 753 098.98 €
- Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	+ 1 154 965.18 €
- un excédent d'investissement de	+ 740 282.21 €
- Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	- 490 717.12 €
- Les résultats d'investissement cumulés s'élèvent à	+ 249 565.09 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical **DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

- Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté compte 002, y compris le solde des restes à réaliser (535 000 €) + 869 530.27 €
- Affectation à la couverture du besoin de financement (déficit) de la Section d'investissement (compte 1068) y compris le solde des restes à réaliser (535 000 €) + 285 434.91 €
- Affectation à l'excédent d'investissement reporté compte 001 + 249 565.09 €

6 – Budget primitif 2018

M. le Président présente le budget primitif 2018 qui s'établit dans les grandes lignes comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Articles	Dépenses	pour mémoire Crédits 2017	Propositions du Président
011	Charges à caractère générale	85 100,00	62 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 500,00	9 500,00
65	Autres charges de gestion courante	15 000,00	12 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	358 000,00	365 000,00

022	DÉPENSES IMPRÉVUES	4 720,00	100,73
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	1 246 079,00	1 435 329,54
TOTAL		1 718 399,00	1 884 830,27

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Articles	Recettes	pour mémoire Crédits 2017	Propositions du Président
76	Produits financiers	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	730 000,00	777 000,00
77	Produits exceptionnels	197 300,00	197 300,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 000,00	41 000,00
002	RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	753 099,00	869 530,27
TOTAL		1 718 399,00	1 884 830,27
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT			0,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	pour mémoire Crédits 2017	Propositions du Président
13	Subventions d'équipement	0,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles	55 000,12	6 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	500,00
23	Immobilisations en cours	2 060 079,00	2 795 570,27
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	38 000,00	41 000,00
041	Opérations patrimoniales	172 000,00	1 000,00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	490 717,00	0,00
TOTAL		2 816 796,12	2 845 070,27

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Articles	Dépenses	pour mémoire Crédits 2017	Propositions du Président
10	Apports, dotations, réserve	1 040 717,12	285 434,91
13	Subventions d'investissement	0,00	8 241,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	500 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	358 000,00	365 000,00
041	Opérations patrimoniales	172 000,00	1 000,00
021	VIREMENT DE LA SECTION EXPLOITATION	1 246 079,00	1 435 829,27
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0,00	249 565,09
TOTAL		2 816 796,12	2 845 070,27
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			-0,00

M. le Président propose la souscription d'un emprunt de 500 000 € afin de financer une partie des travaux de la station de traitement. Le solde sera autofinancé. Le comité syndical mandate M. le Président pour consulter divers établissements bancaires pour trouver l'offre la plus intéressante et l'autorise à signer le contrat de prêt au nom du Syndicat.

Jean-Marie PERROT souhaite avoir connaissance de la durée résiduelle moyenne d'amortissement afin de connaître le patrimoine de la collectivité.

Le comité syndical approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses.

7 – Bilan des travaux 2017

Antoine DELACROIX du cabinet MERLIN, présente le bilan des travaux 2017 qui est en partie réalisé :

- Lamoura : renouvellement du centre bourg
- Les Rousses : détournement quartier des Crêtets
- Longchaumois : extension secteur la Doye – en suspens
- Les Rousses : détournement pour projet immobilier ancien INTERMARCHE – reporté en 2018
- Les Rousses : détournement Centre d'Incendie et de Secours et service technique

- Les Rousses la Cure : détournement pour projet immobilier – suspendu en raison d'un recours sur permis de construire
- Septmoncel : détournement chez M. RAFFIN.

8 – Programme de travaux 2018 et demande de subvention

M. le Président présente le programme des travaux 2018 et propose au comité syndical de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau :

- Bois d'Amont : renforcement du réseau tranche 3 : 200 203.75 € HT + MO : 5 405.50 € HT
- Les Rousses : détournement conduite ancien Intermarché : 38 460.70 € HT
- Les Rousses : détournement rue de la Scierie / 16 096.00 € HT + MO : 434.54 € HT
- Les Rousses : détournement secteur route du lac route du Noirmont : 45 541.85 € HT + MO 1 229.63 € HT
- Bois d'amont : renouvellement secteur route du Risoux/rue des Couenneaux
- En attente : détournement transit de la future zone d'activités de Lamoura
- Bois d'Amont : chambre de vannes réservoir des Combettes et modification de l'alimentation surpresseur les Crétets + chambres de vannes : à chiffrer

M. le Président indique que le montant des travaux sur réseau 2018 du marché à bons de commande est d'environ 700 000 € auxquels s'ajoutent les travaux de l'usine de traitement du lac. La consultation est lancée et la date limite d'ouverture de plis est fixée au 14/05/18.

Sylvie MICHAUD rappelle que les délégués doivent demander aux communes leurs programmes de travaux.

Le comité syndical sollicite à l'unanimité des subventions auprès du conseil départemental du Jura et de l'Agence de l'eau pour les travaux de réseau 2018 et pour l'usine de traitement.

9 – Avenant à la convention de Mise à Disposition du Service Informatique du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres

Comme chaque année, le Service Informatique et TIC du SIDEC (SITIC) propose aux collectivités du Jura de confirmer leur adhésion aux services informatiques mutualisés.

Pour 2018, un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition du service Informatique et TIC a été proposé et adopté par le Comité Syndical du SIDEC le 27 janvier 2018.

En effet, le SIDEC a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2016 à l'issue duquel, les services fiscaux ont adressé une proposition de rectification portant sur le Service Informatique et TIC (SITIC), en considérant que ses activités par leur nature, leur étendue et les moyens mis en œuvre étaient en concurrence directe avec des entreprises commerciales et de ce fait devaient être soumises à la TVA.

Le 17 février dernier, le SIDEC a contesté cette proposition de rectification du fait de la nature spécifique du SITIC, non qualifiable de prestations de services individualisées. De plus, en assistant ses membres dans le développement du numérique, dans de nombreux cas à la demande même des services de l'Etat, le SIDEC remplit une mission de service public administratif.

Il a donc été nécessaire d'adapter les documents en conformité avec l'argumentaire du SIDEC. C'est ainsi que le SIDEC propose un modèle de délibération pour approuver un avenant ayant pour objet la résiliation des conventions antérieures conclues avec le SIDEC et l'adhésion à la convention de mise à disposition des services du SITIC renouvelée.

Le tarif reste identique, soit 1 785 € par an.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de mise à disposition du Service Informatique du SIDEC au bénéfice de ses collectivités membres, rapport d'activité 2017 et tarification 2018.

10 – Acquisition de la parcelle A n° 845 à la commune de LES ROUSSES pour la construction d'un silo de stockage de produits de filtration

Dans le cadre des travaux d'optimisation de la filière de traitement à la station de traitement des eaux située au bord du lac des Rousses, M. le Président a sollicité le Maire des Rousses pour l'acquisition d'une emprise de 460 m² afin de permettre la construction d'un silo de stockage de produits de filtration nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau potable.

Par délibération n° 2018-1-009 du 1^{er} février 2018, le conseil municipal des Rousses a autorisé le Maire à signer l'acte au prix de 600 € HT et hors frais. Les taxes, frais d'acte notarié et d'arpentage sont à la charge du SIE du Plateau des Rousses.

Bernard MAMET, Maire des Rousses ne participe ni au débat ni au vote.

Le comité syndical accepte par 8 voix l'acquisition de cette parcelle de terrain et autorise le Président à signer l'acte ainsi que toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette transaction au prix de 600 € HT et hors frais.

11 – convention pluriannuelle pour construire un programme d'actions pluriannuel jusqu'en 2023 avec la chambre d'agriculture

M. le Président propose l'ajout d'une question supplémentaire : la signature d'une convention pluriannuelle 2019/2023 avec la chambre d'agriculture pour la mise en œuvre et suivi du programme d'actions dans l'Aire Alimentation de Captage d'eau potable du SIE du plateau des Rousses.

Le comité syndical approuve à l'unanimité cette programmation pluriannuelle 2019/2023 dont le coût est estimé à 3 304.80 € TTC et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau.

M. le Président informe le comité syndical que le dernier compte rendu du copil du 04.12.2017 sera transmis prochainement par mail.

12 – Questions et informations diverses

M. le Président fait part de la demande de M. DUBREZ, gestionnaire de la carrière du Risoux pour alimenter en eau la carrière depuis le réservoir du Risoux pour développer son activité : lavage de sable, installation d'une centrale à béton, arrosage des poussières. Le volume d'eau annuel est estimé à environ 10 000 m³. Le coût des travaux pour raccorder la carrière serait d'environ 50 000 € et à la charge de l'entreprise. Le projet est incomplet car il n'y a pas d'alimentation électrique et le gestionnaire doit obtenir toutes les autorisations. M. le Président s'interroge sur certains points ;

- comment seront traitées les boues ?
- politiquement, lui vend-on de l'eau potable pour son activité ?
- quid de la poursuite de son activité dans 5-6 ans à l'issue de son autorisation d'exploitation ?

M. le Président souhaite le rencontrer avec la commune des Rousses pour en discuter.

Séance levée à 20h00

La Secrétaire de séance

Sylvie MICHAUD

Le Président,
Jean-Sébastien LACROIX


